



13<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU BALCON - EST du VERCORS  
VILLE de VIF  
LES 10 et 11 AVRIL 2026  
REGLEMENT PARTICULIER

**PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement : **Lundi 9 FEVRIER 2026**

Ouverture des engagements : **Lundi 16 FEVRIER 2026**

Clôture des engagements : **Lundi 30 MARS 2026 (cachet de la poste faisant foi)**

Parution du road-book : le **Lundi 6 AVRIL 2026** : A retirer au **GARAGE MORENO AUTOMOBILES 1 Grand Rue 38650 Monestier de Clermont** pour le **LUNDI 6 AVRIL** entre **9h et 15h30** (06 75 63 75 25)

Et le **VENDREDI 10 AVRIL 2026** à La **SALLE POLYVALENTE** Place jean **COUTURIER 38450 VIF** entre **9h30 et 15h30** (Tél : 06 75 63 75 25)

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissances

Vérifications des documents le : **VENDREDI 10 Avril 2026** de 16h15 à 21h15, Salle Polyvalente Place **Jean COUTURIER à VIF 38450**

Vérifications des véhicules le : **VENDREDI 10 Avril 2026** de 16h30 à 21h30, Place de la Mairie à **VIF 38450**.

Heure de mise en place du parc de départ « MV Prestations » le : **VENDREDI 10 AVRIL 2026** à **16h30**

Terrain attenant au Complexe Salle polyvalente VIF.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : **VENDREDI 10 Avril 2025** à 19h au 18 rue de l'industrie **38450 VIF (Société IMER ZI Les Speyres)**

Publication des équipages autorisés à prendre le départ le : **VENDREDI 10 Avril 2026** à 22h

Adresse PC Course : **18 rue de l'industrie 38450 VIF ( Locaux société IMER )**

Publication des heures et ordres de départ le : **VENDREDI 10 Avril 2026** à 22h

Départ de la 1<sup>er</sup> Voiture Etape 1 : **SAMEDI 11 avril 2026** à 8h30 1<sup>er</sup> VMRS/VHRS

Publication des résultats partiels :  $\frac{1}{2}$  heure après l'arrivée du dernier concurrent

Arrivée Finale du Rallye 1<sup>er</sup> Voiture : **SAMEDI 11 Avril 2026** à 16h43 devant la Salle Polyvalente de VIF

Vérification finale le : **SAMEDI 11 AVRIL 2026** GT Automobiles 38760 VARCES Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Publication des résultats du rallye le : **SAMEDI 11 Avril 2026**  $\frac{1}{2}$  heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le : **SAMEDI 11 Avril 2026** sur le Podium d'arrivée 30' après l'arrivée du dernier concurrent à la Salle Polyvalente de VIF. (Ou en cas d'intempéries, dans la salle polyvalente)

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 13<sup>ème</sup> **Rallye Régional du Balcon-Est du Vercors (Ville de VIF)** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes. Le 15 décembre 2025 Décembre sous le numéro R6 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 27 en date du 15 décembre 2025

Secrétariat du rallye: ASA Dauphinoise

Lieu: MDS 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble 04 76 33 09 63

Site internet -> [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)

Mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)

### **Comité d'Organisation - LANCHÂTRE OMNISPORTS**

---

: Président Jean Luc VALLIER

Chemin des Adrets 38450 **MIRIBEL LANCHÂTRE**

Téléphone : 06 75 63 75 25

#### **Organisateur technique**

---

Nom : LANCHÂTRE OMNISPORTS

Téléphone : 06 75 63 75 25

Adresse : Chemin des Adrets 38450 MIRIBEL LANCHÂTRE

En charge de la vérification des Dispositifs pour LANCHÂTRE OMNISPORTS : Jean Luc VALLIER Licence n°9701

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Emmanuel VEYRET	Licence 01316
Commissaires Sportif	Roland DEMARD	Licence 14035
	Isabelle FAGOT	Licence 172694
Secrétaire du collège	Monique BESANCON	Licence 9682
Directeur de Course	Bruno MUSELLI	Licence 2403
Directeur de Course adjoint au PC : VHC/VHRS/VMRS	Daniel VERNET	Licence 147321
Directeur de course adjoint au PC STAGIAIRE	Adrien AGIER	Licence 324027
Directeur de course adjoint au Pc	Catherine CHIORU	Licence 8654
Directeur de course adjoint au PC	Pierre Alain COLOMB	Licence 153833
Directeur de course adjoint au PC :	Didier ROSSIGNOL	Licence 11521
Directeur de courses voiture TRICOLERE :	Patrick GAGNAIRE	Licence 3062
Directeurs de course sur les ES	Thierry FABRE	Licence 86560
	Olivier ERSHAM	Licence 244194
	Franck BELLET	Licence 43174
Commissaire Technique Responsable	Christophe BIAGIONI	Licence 169294
Commissaires Techniques Adjoints :	Benjamin BACHASSE	Licence 207620

---

	Bernard CASSET	Licence 56047
	Georges SANDELION	Licence 245840
- Commissaire technique VHC/VHRS/VMRS	Loys BORDERON	Licence 183288
- Responsable des nouveaux départs		
Chargés des relations avec les concurrents :	Floréal PITARCH	Licence 2729
	Sylvie SIMON	Licence 214749
Commissaire sportif stagiaire	Didier EYMARD	Licence 17359
Juge de faits	Jean Paul MAILLET	Licence 227350
	Michel PETTEX-MUFFAT	Licence 3307
Voiture Balais	Robert GUIEU	Licence 21892
	AMOROS MONSERATE	Licence 22952
Médecin Chef	Docteur RANCUREL	
Chargés des relations avec la presse et de la publicité	Robert GUIEU	Licence 21892
Speaker:	Anthony MARIANI	
Observateur:	En attente	

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 13<sup>ème</sup> Rallye du **BALCON-EST du Vercors** compte pour la Coupe de France des Rallyes 2026 Coefficient 2, le Championnat de La Ligue Rhône-Alpes 2026 et le Challenge des rallyes Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Montagnat obligatoire auprès de l'ASA)

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) à partir du **Lundi 6 AVRIL 2026** pour les vérifications administratives qui auront lieu le **VENDREDI 10 AVRIL 2026** de 16h15 à 21h15 (salle polyvalente de VIF) et Les vérifications techniques de 16h30 à 21h30 Place de la Mairie à VIF

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 13<sup>ème</sup> Rallye du Balcon-Est du Vercors doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA DAUPHINOISE [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) .

La demande d'engagement est également disponible en ligne à l'adresse [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org)

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée **avec COPIE des PERMIS de CONDUIRE et des LICENCES pour chaque membre de l'équipage** par la poste à l'ASA DAUPHINOISE MDS 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 GRENOBLE avec le règlement des droits d'engagements au plus tôt le **Lundi 16 Février 2026** et au plus tard le **lundi 30 MARS 2026** (cachet de la poste faisant foi).

**Attention :** Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org) ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte. LE REGLEMENT peut se faire par CHEQUE au nom de l'ASA DAUPHINOISE ou par VIREMENT BANCAIRE IBAN ASAD :  
FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures .

En fonction du nombre de voitures inscrites en VHC et VMRS/VHRS limité à 30;

L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **700€**

Les droits d'engagement pour les équipages 100 % féminins sont fixés à :

-Avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**

-Sans la publicité facultative des organisateurs : **600 €**

**A NOTER que l'ASA Dauphinoise met en place une réduction du montant des engagements pour ses licenciés sur les épreuves qu'elle organise. (25 euros par licencié/ .50 euros par équipage pour deux épreuves au choix).voir info sur le site internet de l'ASA.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.

50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le **Lund 6 Avril 2026**

**Le rallye moderne partira après le rallye VHC qui partira lui-même 15 min après le Rallye VMRS/VHRS.**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance Place Jean COUTURIER, dans la Rue du 19 Mars 1962 (Autour de la Salle Polyvalente) et Ave Maréchal Leclerc à VIF ( si besoin.) Voir PLAN infrastructures sur les sites internet [ASA Dauphinoise.com](http://ASA Dauphinoise.com), ou sur [lanchatreomnisports.free.fr](http://lanchatreomnisports.free.fr) et la page [Face book](https://www.facebook.com/) du rallye du balcon est du Vercors  
UN seul véhicule d'assistance ( badgé ) par voiture de course sera admis dans le parc.

**CHAQUE EQUIPAGE DEVRA SCRUPULEUSEMENT RESPECTER LES EMLACEMENTS INDIQUES PAR LES COMMISSAIRES chargés du PARC d'Assistance**

Si vous souhaitez partager un emplacement avec d'autres équipages, merci de le signaler à l'organisateur une semaine avant le rallye (06 15 78 14 29)

Les remorques devront être garées obligatoirement sur le site indiqué sur le plan des infrastructures. ( parking école primaire Champollion rue du stade)site équipé de vidéo surveillance.

### **4.9.P. GEOLOCALISATION**

**Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront équipées, pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise des vérifications administratives du rallye.**

**Une caution de 300 EUROS sera demandée à chaque concurrent uniquement par CHEQUE à l'ordre de CHRONO CONSULT.**

**En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur**

agréé.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur sur place ou au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système sera vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1. P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

### 5.2P PUBLICITE

Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du **BALCON-EST du Vercors** représente un parcours total de .....176 Kms Il est divisé en 1 étape intégrant 2 sections Il comporte 6 **épreuves spéciales** d'une longueur totale de **36.576 Kms**

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1/4 : **GT Automobiles...** 4,077 Kms  
ES 2/5 : **BTP du Balcon/Est** 9,351 Kms  
ES 3/6 : **Seyssinet Alpes Auto** 4,860 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire», et les RESULTATS et CLASSEMENTS seront consultables UNIQUEMENT sur le site internet : [chronoconsult.fr](http://chronoconsult.fr)

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le LUNDI 6 Avril 2026 de 9h à 18 h et le VENDREDI 10 AVRIL 2026 de 9h30 à 18h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté ! **AVEC une ATTENTION PARTICULIERE DANS LA TRAVERSEE des villages ou hameaux : 30 Kms maxi !!!** Il en va de la tenue de l'épreuve ! Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

Toute UTILISATION de la voiture de course est INTERDITE.

Tout RETOUR en arrière, Tout FRACTIONNEMENT et/ou BOUCHAGE sur les ES est INTERDIT., conformément au règlement standard FFSA

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA des Rallyes

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Primes cumulables : Scratch, classe  
Coupes non cumulables

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	400 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €

### FEMININE

1 <sup>ère</sup>	300 €
2 <sup>ème</sup> (si+3partants)	150 €
3 <sup>ème</sup> (si+5partants)	90 €

### CLASSES

CLASSES	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>		
- 4 Partants	150 €						
4 à 6 Partants	320€	150€					
7 à 9 Partants	320 €	150 €	100 €				
10 à 15 Partants	320 €	160 €	100 €	50 €			
+ de 15 Partants	320 €	160 €	100 €	75 €	50 €		

- \* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- \* 1 Coupe à chaque équipage classé suivant tableau des primes de classe
- \* 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

**LES CONCURENTS QUI SOUHAITENT RECEVOIR LEUR PRIME PAR VIREMENT BANCAIRE DOIVENT JOINDRE LEUR RIB ou IBAN A LEUR DEMANDE D'ENGAGEMENT Type de règlement conseillé !**

**La remise des prix se déroulera le SAMEDI 11 AVRIL 2026 sur le podium 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, ou dans la salle polyvalente en cas d'intempéries**



## **13ème RALLYE du BALCON-EST du VERCORS – Ville de VIF, 7 ème VHC, 5ème VHRS et 3ème VMRS**

### **ADDITIF N°1 des Organismes en date du 03 février 2026**

- **Modification des officiels :**

Directeur de course adjoint au PC en remplacement de Pierre Alain COLOMB	Laurent BENOIT	Licence n°46771,
Directeur de course sur les ES en remplacement de Olivier ERSHAM	Isabelle GARREAU	Licence n°22048,
Commissaire Technique Responsable en remplacement de Christophe BIAGIONI	Patrick GARREAU	Licence n°22045,
Commissaire Technique Responsable adjoint en remplacement de Georges SANDELION	Serge DEVIGNE	Licence n°217854,

---

- **Modification géolocalisation :**

Prestataire chronométrage et géolocalisation Team Rallye Vialar sport.  
Une caution de 200 EUROS sera demandée à chaque concurrent uniquement par CHEQUE à l'ordre de Team Rallye Vialar sport.

**Olivier CAPPELLETTI**

Président

Licence A134399 Asa Dauphinoise

Tél. +33 (0)6 59 57 86 93– Port. +33 (0)6 25 80 45 76

[olivecap38@hotmail.fr](mailto:olivecap38@hotmail.fr)

